

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2025



Nomenclature :
7.6
2025/14

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 20 février deux mille vingt-cinq dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents représentés : 8
Nombre de conseillers absent : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry et LEFEBVRE Ludovic.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), FREMAUX Céline (pouvoir DUBOIS Marion), CARPENTIER Guy (pouvoir VIAU Gaëlle), CORNE Adeline (pouvoir DEVILDER Marin), PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir DUMORTIER Benjamin), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etait absent :

FIQUET Alain.

POINT N°16 : Tarification des consommables du Fablab

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en complément des ateliers animés par l'équipe de la médiathèque et les bénévoles au Fablab, des particuliers sollicitent fréquemment les services de l'espace numérique pour réaliser des projets personnels en utilisant ses équipements spécialisés. Actuellement, le coût d'utilisation de ces équipements est entièrement pris en charge par la Ville pour offrir un service complémentaire à la population.

Cependant, les coûts liés aux consommables nécessaires à la réalisation de ces projets ne sont pas négligeables. Par souci d'équité, Monsieur le Maire propose d'instaurer une tarification qui ne s'appliquera qu'aux consommables nécessaires à la réalisation de projets personnels, à l'exclusion de l'électricité, de l'amortissement du matériel ou du temps consacré à l'accompagnement de ces projets. Il précise également que la régie municipale récemment créée permettra l'encaissement des sommes correspondantes.

Les tarifs proposés, élaborés à partir des coûts d'achat des matériaux, sont les suivants :

Machine		Tarifs
Imprimante 3d	Filament	20 cents/gramme
Cricut	Projet	1 euro
	Vinyle 10 cm (largeur 30cm)	0,50 euros
Brodeuse	Patch 20 cm max	1 euro
	Broderie tote bag	3 euros
Découpeuse laser		
	Medium 3mm 30x40 cm	3 euros
	Medium 3mm 40x60 cm	4 euros
	Medium 4mm 30x40 cm	3 euros
	Medium 4mm 40x60 cm	5 euros
	Medium 6mm 30x40 cm	3 euros
	Medium 6mm 40x60 cm	6 euros

Pour l'utilisation de la découpeuse laser, la tarification proposée est celle du prototypage, l'utilisateur amenant son propre matériel pour la réalisation de son projet en choisissant ainsi la qualité du matériau.

Le considérant, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité la tarification des consommables pour la réalisation de projets personnels telle que proposée ci-dessus.

Vote :

Pour : 26

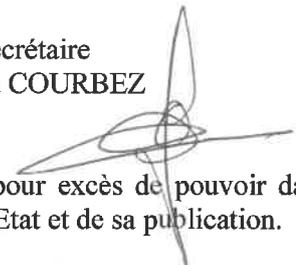
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.